



COLLEGE DE TUBAND



Le Dispositif Alternatif du collège Tuband en 2020

C'est « *un des moyens de lutte contre la marginalisation scolaire et sociale de jeunes soumis à l'obligation scolaire.* » Il a pour vocation d'être un dispositif de rattrapage scolaire.

POUR QUI ?

- Pour des élèves de 5ème ou de 4ème en cours de décrochage scolaire (absences injustifiées et ou ayant des difficultés d'apprentissage).

DE QUELS COLLEGES VIENNENT LES ELEVES ?

- Tous les collèges publics et privés de Nouméa et du MT Dore peuvent proposer des élèves.

POUR COMBIEN D'ELEVES ?

- On privilégie des petits groupes.

POUR COMBIEN DE TEMPS ? QUELLE REPARTITION DU TEMPS ENTRE COLLEGES ET DISPOSITIF ?

- Pour des périodes scolaires de 7 semaines (sauf la 1ère session). Une nouvelle session ouvre après chaque petites vacances.
- Afin de conserver le lien avec les collèges d'origines, les élèves admis au dispositif sont dans leurs collèges tous les lundis.

POURQUOI ALLER AU DISPOSITIF ?

- Pour permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages. Pour favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'appropriation des règles de la vie sociale et scolaire.
- Pour aider l'élève à reprendre confiance et à restaurer son estime de lui.

COMMENT ?

- Par une approche globale de l'élève et un suivi individualisé.
- Une remédiation en mathématiques, en français, en anglais, en privilégiant des pédagogies différenciées.
- Un travail sur l'estime de soi, la communication, la gestion des émotions, les codes sociaux et la citoyenneté (EMC). Des activités de découverte de l'environnement numérique.
- Des ateliers éducatifs de prévention des conduites à risques et la participation à un groupe de parole.
- Une initiation au Chambara (art martial).
- Des découvertes de métiers et d'activités comme la permaculture et les travaux paysagers.
- Une initiation à la culture Kanak et des activités culturelles et artistiques dont la sculpture sur bois.

LE DISPOSITIF ALTERNATIF

QUELLES SONT LES PROCEDURES A SUIVRE POUR QU'UN ELEVE INTEGRE LE DISPOSITIF ?

- Le dossier de candidature doit être constitué et envoyé avant chaque nouvelle session.
- Un calendrier est établi avec des dates limites d'envoi et doit être respecté.
- Une commission rectorale examine les dossiers des élèves et décide de l'admission ou non, des élèves au dispositif, pour la prochaine session qui commence après les petites vacances scolaires.

LES CALENDRIERS RECTORAUX 2020

QUAND TRANSMETTRE LES DOSSIERS DE CANDIDATURES ?

- Le plus tôt possible pour la première session.
- Lundi **25 mai** pour la deuxième session.
- Lundi **27 juillet** pour la troisième session.
- Lundi **28 septembre** pour la quatrième session.

A QUI TRANSMETTRE LES DOSSIERS DE CANDIDATURES ?

Au Principal du collège Tuband et à la Coordinatrice du dispositif:

- ce.9830649n@ac-noumea.nc
- virginie.gerber-dausque@ac-noumea.nc

En copie au Service de la Vie Scolaire de la Santé et du Social du vice-rectorat :

- ce.sv3s@ac-noumea.nc

LES COMMISSIONS ACADEMIQUES DE SELECTION DES CANDIDATS ?

Elles auront lieu à **9h, salle 218 de l'immeuble Dezarnaulds**, les établissements proposant des candidatures sont conviés à envoyer un représentant pour y présenter le dossier.

1ère commission : annulée suite au confinement

2ème commission : mercredi 27 mai à 9h

3ème commission : mercredi 29 juillet à 9h

4ème commission : mercredi 30 septembre à 9h

QUELLES SONT LES DATES D'ACCUEIL DES SESSIONS AU DISPOSITIF ALTERNATIF DU COLLEGE TUBAND ?

- Première session du 12 mai au 05 juin inclus.
- Deuxième session du 23 juin au 07 août inclus.
- Troisième session du 25 août au 09 octobre inclus.
- Quatrième session du 27 octobre au 4 ou au 11 décembre inclus.

LES ETABLISSEMENTS D'ORIGINE DES ELEVES DU DISPOSITIF

QUELLES SONT LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES PERMETTANT DES BENEFICES DURABLES, QUI POURRAIENT ETRE MISES EN PLACE PAR LES COLLEGES D'ORIGINE ?

- **Un PPRE ou un APTA** (suivant les besoins des élèves).
- **Les retours et l'accueil de l'élève le lundi dans son collège d'origine** doivent être aménagés au mieux. Les établissements sont libres de leur organisation.
- **Le professeur principal de l'élève devient son tuteur** pendant la période en dispositif alternatif relais.

LES PARTENAIRES DU DISPOSITIF

QUI SONT LES PARTENAIRES ?

- La commune de Nouméa (Maison de la Famille et financements d'actions).
- La Province-Sud (DPASS SUD, SPPS et Espas CMP)
- Le Gouvernement/Etat (SEMOI de la DPJJE, Agence Sanitaire et Sociale, Police Nationale)
- Les équipes des collèges d'origines des élèves.

L'EQUIPE DU DISPOSITIF

QUELS SONT SES MEMBRES ?

- Le chef d'établissement.
- Une coordonnatrice du dispositif.
- Une éducatrice prévention déscolarisation de la DPJJE à mi-temps.
- Des enseignants volontaires, AS Sakura Dojo, un sculpteur...
- Les équipes du collège Tuband, dont l'assistante sociale, une accompagnatrice d'éducation et la psychologue.

**LES CONTACTS POUR PLUS DE
RENSEIGNEMENTS**

La coordonnatrice du dispositif de Tuband
Mme Virginie Gerber-Dausque Tél : 24.49.13 ou
27.35.27

Email : virginie.gerber-dausque@ac-noumea.nc

OU

**Le chef d'établissement du collège et responsable
du dispositif :**

M. Christophe de Singly Tél : 27.35.27
Email : ce.9830649n@ac-noumea.nc

ET

**L'éducatrice de prévention descolarisation (à mi
temps au dispositif):**

Mme Karine Bratsch Tél : 75.02.57
Email : karine.bratsch@gouv.nc

ET

L'assistante sociale du collège

Mme Geneviève Sagel Tél : 27.35.08 ou 27.35.27
Email : genevieve.sagel@ac-noumea.nc

